



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 12

TROISIÈME SESSION, QUARANTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M. EWASKO propose la première lecture du projet de loi 209 — *Loi sur la Journée de sensibilisation au lymphœdème/The Lymphedema Awareness Day Act* — dont l'objet a été indiqué.

Présentation et lecture de pétitions :

M. EICHLER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à ne pas hausser la TVP sans la tenue d'un référendum provincial sur la question. (J. Stinson, J. Zelych, M. Zelych et autres)

M. GRAYDON — Présentation d'une demande à l'Assemblée législative du Manitoba afin qu'elle reconnaisse que la hausse de la TVP entraînera une croissance considérable des achats transfrontaliers et exercera une pression supplémentaire sur le secteur de la vente au détail, particulièrement sur les entreprises situées près des frontières du Manitoba, et qu'elle exhorte le gouvernement provincial à annuler cette hausse afin de permettre aux consommateurs manitobains d'effectuer des achats abordables au Manitoba et de soutenir les entreprises locales. (R. Hildebrand, D. Sawatzky, C. Sawatzky et autres)

M. EWASKO — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de l'Infrastructure et des Transports reconnaisse que la route Cape Coppermine ne peut plus desservir adéquatement les résidents et les touristes et qu'il envisage d'y apporter des améliorations en tenant compte de son utilisation actuelle. (R. McLachlan, P. Chenier, K. Ouellette et autres)

M. FRIESEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre de l'Infrastructure et des Transports à réparer ou à remplacer le pont actuel le plus tôt possible en vue de permettre aux collectivités de chaque côté de la rivière de reprendre leurs activités habituelles. (S. McVicar, B. McVicar, A. Unrau et autres)

M^{me} la ministre HOWARD dépose le rapport sur les cautionnements professionnels prévu à l'article 20 de la *Loi sur les officiers publics* daté du 27 novembre 2013.

(Document parlementaire n° 7)

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M^{me} DRIEDGER, M^{me} la ministre HOWARD, M^{me} STEFANSON ainsi que MM. NEVAKSHONOFF et GERRARD font des déclarations de député.

Il est donné lecture du point de l'ordre du jour prévoyant l'examen à l'étape du rapport de l'amendement apporté au projet de loi 36 — *Loi sur le tuteur et curateur public/The Public Guardian and Trustee Act* — dont a fait rapport le Comité permanent de la justice. L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. GERRARD voulant que le projet de loi 36 soit amendé dans la partie 3 par adjonction, après l'article 21, de ce qui suit :

Nomination d'un médiateur

21.1 En cas de différend entre le tuteur et curateur public et une ou plusieurs des personnes visées ci-dessous, le ministre nomme, à la demande de l'une d'elles, un médiateur par l'intermédiaire de la Direction de la conciliation familiale pour qu'il facilite le règlement du différend :

- a) les membres de la famille d'un particulier pour lequel le tuteur et curateur public agit en qualité de représentant;
- b) les amis intimes d'un particulier pour lequel le tuteur et curateur public agit en qualité de représentant, s'ils veillent aux intérêts du particulier en l'absence d'un membre de la famille disposé et apte à le faire.

Dans les 30 jours suivant sa nomination ou dans tout délai plus long qu'accorde le ministre, le médiateur soumet à ce dernier un rapport écrit contenant ses recommandations au sujet du règlement du différend.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

M. le *ministre* SWAN intervient. L'amendement, mis aux voix, est rejeté à la majorité.

Il est donné lecture du point de l'ordre du jour prévoyant l'examen à l'étape du rapport de l'amendement apporté à la version amendée du projet de loi 38 — *Loi sur les infractions provinciales et Loi sur l'application des règlements municipaux/The Provincial Offences Act and Municipal By-law Enforcement Act* — dont a fait rapport le Comité permanent de la justice.

M. GOERTZEN, au nom de M. HELWER, propose que le projet de loi 38 soit amendé dans l'alinéa 111a) figurant à l'annexe A par adjonction, à la fin, de ce qui suit :

- (iii) exiger que les agents d'exécution visés au sous-alinéa (i) suivent une formation précisée ou approuvée en vertu du sous-alinéa (iv),
- (iv) préciser le contenu de la formation que les agents d'exécution visés au sous-alinéa (i) doivent suivre, ou approuver un cours de formation à cette fin;

Il s'élève un débat.

M. GOERTZEN, M. le *ministre* SWAN et M. EICHLER interviennent. L'amendement, mis aux voix, est rejeté à la majorité.

Il est donné lecture du point de l'ordre du jour prévoyant l'examen à l'étape du rapport de l'amendement apporté au projet de loi 46 — *Loi corrective de 2013/The Statutes Correction and Minor Amendments Act, 2013* — dont a fait rapport le Comité permanent des ressources humaines.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* SWAN propose que le paragraphe 79(3) du projet de loi 46 soit amendé par substitution, à « 1^{er} octobre 2013 », de « 1^{er} avril 2014 ».

M. le *ministre* SWAN intervient. L'amendement, mis aux voix, est adopté.

M. le *ministre* SWAN propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 11 — *Loi modifiant la Loi sur les procédures contre la Couronne/The Proceedings Against the Crown Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent des ressources humaines.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* SWAN, M^{me} la *ministre* OSWALD, M^{me} DRIEDGER et M. EICHLER interviennent. Sur la motion de M^{me} la *ministre* HOWARD, le débat est ajourné.

M. le *ministre* SWAN propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 32 — *Loi modifiant la Loi sur l'Institut manitobain de l'Association canadienne de gestion des achats/The Manitoba Institute of the Purchasing Management Association of Canada Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* SWAN, M^{me} la *ministre* HOWARD et M. EICHLER interviennent. Sur la motion de M^{me} la *ministre* BLADY, le débat est ajourné.

Mercredi 27 novembre 2013

M. le *ministre* SWAN propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption de la version amendée du projet de loi 39 — *Loi sur l'efficacité gouvernementale (modification ou remplacement de diverses lois — fusion d'organismes et non-participation aux nominations)/The Government Efficiency Act (Various Acts Amended or Replaced to Consolidate Boards and Agencies and Eliminate Government Appointments)* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* SWAN, M^{me} la *ministre* HOWARD ainsi que MM. GOERTZEN et EICHLER interviennent. M. SCHULER exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

Le président,

Daryl REID